le Réveil Agricole

La revision des baux à ferme

Le Parlement, préoccupé de donner satisfaction aux légitimes revendications des petits propriétaires ruraux, lésés par la hausse croissante du coût de la vie, a envisagé la revision les baux à ferme de longue durée.

Le projet de loi sorti des délibérations des deux assemblées législatives a subi quelques retouches au Sénat ; celles-ci seront sans aucun doute ratifiées par la Chambre, et la loi pourra, sous peu, être promulguée. Cette loi est à l'avantage des propriétaires, mais limitant le taux de majoration à 200 %, elle est également favorable aux fermiers. Voici d'ailleurs les principales dispositions de la loi. Sont seuls révisibles :

« Les baux à ferme ayant une durée de neuf années au moins, ayant pris cours, ou conclus avant le 1er janvier 1924 ».

En second lieu, « les baux dont les prix portés au contrat sont inférieurs de plus de 25 % aux prix arbitrés comme représentant en jour de la demande, la valeur locative équitable ».

Enfin, « les baux dont les fermages sont payables en argent ».

Sur un seul point, la Chambre et le Sénat sont en désaccord, c'est sur l'article 10, aux termes duquel les baux passés postérieurement au 1er janvier 1924 et jusqu'à la promulgation de la loi, pourraient être revisés, lorsque se produiraient certaines variations de prix des denrées de ferme.

Or il est bon de rappeler que la date du 1er janvier 1924, a été choisie d'après l'avis unanime de quelques grandes Sociétés agricoles et des Commissions de l'Agriculture et de Législation civile des deux Chambres.

LES BAUX CONSENTIS DEPUIS JANVIER 1924 NE SONT PAS VISÉS PAR LA LOI

Cependant, à la demande de M. Escoulent et de quelques autres parlementaires, la Chambre voulut bien reconnaître que si l'imprévision avait joué en faveur du fermier, avant 1924, à partir de cette date et particulièrement en 1926, elle a joué à son détriment. Le cas de terres de notre région, louées avant guerre 100 francs l'hectare, 160 à l'armistice et dont le bail fut renouvelé en 1926 à 1.500 francs, fut cité. Ce qui décide la Chambre à voter l'article 10. Mais le Sénat, malgré les interventions pressantes de MM. Cosnier et Montenot, l'a disjoint. Pour le raison que cette disposition additionnelle aurait pour objet d'étendre l'imprévision à tous les contrats en cours, ce qui pourrait amener le bouleversement général de tous les engagements.

Le Ministre de l'Agriculture a, de son côté fait valoir, que si tous les contrats pouvaient être remis en question, les premières victimes seraient les fermiers qui ont le désir d'avoir un long bail. Il craint que nombre de propriétaires hésitent à renouveler leurs baux et procèdent de plus en plus par voie de métayage.

Dans cet ordre d'idée rappelons ici ce qu'a dit le sénateur Montenot, lors de la discussion du projet :

« Nous avons vidé la loi des contrats pour les propriétaires, je ne vois pas pourquoi nous ferions la petite bouche, et ne la violerions pas une seconde fois pour les fermiers locataires. »

Il y a à notre avis toute une catégorie de contractants, dignes de la sollicitude du Parlement, ce sont les fermiers qui, ayant passé bail avant-guerre ou après l'armistice, ont dû renouveler en 1926, en pleine période d'imprévision et à un taux excessif. Les anciens fermiers ne doivent pas être confondus avec ceux qui ont fait de la surenchère ; ils ont dû subir la hausse pour conserver les terres qu'ils ont remises en état et que l'on voulait leur soustraire sans aucune indemnité. Sans revision, n'est-ce pas la ruine pour ces locataires !

A notre avis — qui est aussi celui de fermiers de notre connaissance — avec cette restriction, que seuls les fermiers en possession d'un bail, lors du renouvellement de celui-ci, entre le 1er janvier 1924 et la promulgation de la loi, l'article 10 précité voté à la Chambre, à la demande du député Escoulent, pourrait être repris. Ce qui concilierait à la fois les intérêts des fermiers et des propriétaires.

LABOR

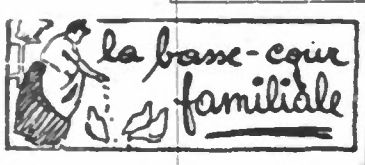

Comment avoir de bonnes pondeuses

L'aptitude à la ponte n'est pas l'apanage exclusif d'une race. Il n'existe pas de races qui soient dans l'ensemble meilleures que d'autres pour la ponte.

Ce que l'on peut dire, c'est qu'il existe des familles de bonnes pondeuses ce que l'on appelle des Lignées. Une lignée de bonnes pondeuses de race commune donnera un meilleur profit qu'une lignée fort belle, élégante d'une race très pure, mais non sélectionnée pour la ponte.

Il y a des Bresse, des Leghorn, des Wyandotte médiocres pondeuses, il y a par contre des poules communes qui sont merveilleuses. C'est ainsi qu'une poule Coucou des Flandres croisée de Langhson — exemple donné par le Directeur de la Renaissance Agricole — a pondu en 1923, 250 œufs contrôlés. Un amateur de nos amis, qui possède quelques poules communes a obtenu la même année respectivement 162, 177, 187 et 191 œufs du poids moyen de 65 grammes, de 4 de ses poules qu'il avait soumises au paid-truffe.

Il existe des familles sélectionnées depuis longtemps pour la ponte : Wyandotte, Rhod Island, Estalrel, Bourbourg, Bresse, etc., et qui donnent aussi toute satisfaction. Se procurer des poulettes en novembre, déjà bien développées, prêtes à pondre, sinon mettre maintenant des œufs en incubation ; acheter poulettes et œufs chez des éviculteurs consciencieux, de loyauté reconnue. Ne pas discuter le prix des œufs (2 fr. 50 ou 3 francs) : l'essentiel est d'être assuré qu'ils proviennent de pondeuses hors ligne.

Les poussins seront bien alimentés, avec pâtées, verdure, déchets de viande cuits et hachés fin, grains concassés, etc., et placés dans de bonnes conditions d'hygiène. Les sujets chétifs ne seront pas conservés pour la reproduction. On choisira les poulettes les plus actives, qui gémiment vite à bouillonner et crête rouges. Elles pondront dès novembre. Les meilleures seront celle qui auront pondu au moins trente œufs avant le 15 janvier.

La ponte le plus abondante a lieu la première année : on sacrifie les pondeuses après la seconde ponte, car elles deviennent de moins en moins productives.

Avec un coq et des poulettes tous nés de très bonnes pondeuses, nous sommes dans d'excellentes conditions de départ. Que nous faut-il encore ? Les loger convenablement. Ce sera sujet de la prochaine causerie.

Scie mécanique dernier cri

C'est celle-ci, en usage en Amérique, qui, actionnée par le moteur d'un tracteur, abat les plus gros arbres avec la plus grande facilité, et se substitue utilement au dur travail des bûcherons

ECHOS ET INFORMATIONS

LA HAUSSE DES BLÉS

La mesure qui majore le droit de douane sur les blés de 18 à 35 francs au quintal ne doit jouer que pour le prochaine campagne 1927-1928. Il en résulte que la hausse des cours enregistrée depuis quelques semaines est certainement d'ordre spéculatif, les stocks existant dans les pays exportateurs étant largement suffisants pour approvisionner les acheteurs de tous les pays.

Il restera même en fin de campagne, d'après les renseignements fournis par l'Institut international d'Agriculture de Rome, un stock mondial invendu de 30 à 40 millions de quintaux.

LA MAGNÉSIE DANS LA CULTURE DU BLÉ

Le docteur Roux a présenté le 19 janvier 1927, à l'Académie d'Agriculture, une note du professeur Javillier, dans laquelle il montre que la richesse du grain de blé en azote, c'est-à-dire en gluten, est en relation directe avec sa teneur en magnésie et en phosphore.

Or, les blés riches en gluten sont particulièrement appréciés de la meunerie et de la boulangerie.

La magnésie existe en petite quantité dans le nitrate de soude, mais on peut aussi l'apporter au sol sous forme de dolomagnésie, à la dose de 5 à 800 kilos à l'hectare.

ECOLE NATIONALE D'AGRICULTURE DE COËTLOGON-RENNES

Le concours d'admission à l'Ecole Nationale d'Agriculture pour jeunes filles de Coëtlogon-Rennes s'ouvrira le 3 juin 1927.

Les candidats devront adresser leur demande d'inscription au ministère de l'Agriculture (2e bureau de la Direction de l'Agriculture), avant le 15 mai 1927.

L'administration rappelle que les candidates devront avoir atteint 16 ans avant le 1er octobre 1927 et que, aux termes des règlements, il ne peut pas être accordé de dispense d'âge.

L'Ecole nationale d'Agriculture pour jeunes filles de Coëtlogon-Rennes (Ille-et-Vilaine) recevra, pendant l'année scolaire 1927-1928, un certain nombre d'élèves libres, qui seront admises à suivre tous les cours et travaux pratiques de l'Ecole et pourront bénéficier des avantages de l'internat.

AVIS DU COMITÉ CENTRAL DE CULTURE MÉCANIQUE

Le ministère de l'Agriculture (Comité central de culture mécanique) a institué, pour l'été et l'automne de 1927, des essais, tant au banc que sur le terrain, de tracteurs agricoles et de moteurs fixes à gazogènes.

Ces essais auront lieu à l'Ecole nationale d'Agriculture de Grignon (Seine-et-Oise).

D'importants encouragements sont envisagés en faveur des constructeurs qui auront pris part aux expériences.

Un exemplaire du règlement détaillé sera envoyé sur demande adressée au ministère de l'Agriculture, 78, rue de Varenne, au secrétariat du Comité central de culture mécanique, bureau 49 bis.

Les demandes d'admission devront parvenir avant le 1er juillet 1927.

T. S. F.

RADIO-PARIS, 10. — 10 h. 30 : Informations et cours. Dix minutes de musique. — 112 h. 30 : Italia, pièce caractéristique ; Menuet princesse ; Concerto ; Suite nitocrique ; Arlesa ; Madolleiana ; Vieille diligence ; Madame Turlupin ; Lobegrin, Rêve d'Elsa ; Le Tombeau de Couperin ; Première Rhapsodie ; Chose-Négrette ; Scènes rustiques, etc. — 13 h. 30 : Cours des cafés, des cotons, etc. — 16 h. 45 : Suite Mauresque ; Concerto en sol mineur ; Premier mouvement et scherzo de la sonate en sol mineur ; Sonate ; Danse des Pantins. — 17 h. 35 : Cours de clôture des caoutchoucs et sucres à Londres, etc. — 20 h. 30 : Radio-Enseignement. Cours d'Histoire économique et d'Education civique. — 20 h. 45 : Guillaume Tell, opéra-sélection.

TOUR EIFFEL. — 18 h. 45 : Journal parlé. — 21 h. 15 : Université populaire.

P. T. T. — Cent fan tutte ; Gismonda ; Cloches d'automne ; Ballet d'Isolino ; Mireille, sélection. — 21 heures : Ve Symphonie en ut mineur (Beethoven) ; Le Freychutz ; La Farandole ; La dernière feuille ; la promesse, le Papillon ; Audition des principaux fragments de Un Ami de jeunesse, comédie en un acte.

PETIT PARISIEN. — 21 h. : Prélude et lied de l'Attaque du Moulin ; Cantique d'amour des chansons de Miarka ; Children's corner ; 2e suite ; Marie-Magdeleine ; Romance en la ; Elévation ; Aragonesa.

TOUOUSE. — 13 h. 15 : Nouvelle vie ; Sérénade ; Don Juan ; Romance sans paroles n° 19, etc., etc. — 20 h. 45 : Dent pour dent, comédie en un acte de Henry Kistemaeckers.

BRUXELLES. — 17 h. : Danses. — 20 h. : Quatuor sur des mélodies alsaciennes, deux trompettes et deux trombonnes : a) Un peu animé, b) Scherzo, c) Adagio molto, d) Final, etc.

ONDRES ET DAVENTRY. — 13 h. : Musique. — 20 h. 15 : Orchestre. — 18 h. : Danses. — 19 h. 45 : Air espagnol, violon ; Terre des lotus, violon. — 20 h. 15 : Les Arcadiens. — 21 h. 20 : Causerie musicale ; Les Arcadiens (suite). — 22 h. 35 : Danse.

LES FEMMES RIAIENT

quand je leur disais avoir trouvé le moyen de FAIRE TENIR LA POUDRE DE RIZ TOUTE LA JOURNÉE

et de se débarrasser d'un nez brillant mais maintenant c'est mon tour de rire tandis qu'elles ont toujours leur nez brillant.

La première fois que je dis à mes amies que j'avais lu dans un journal féminin une recette pour faire tenir n'importe quelle poudre toute la journée et pour se débarrasser d'un nez brillant, elles se mirent à rire et me dirent : "Ne dites donc pas de bêtises !". Mais cela ne m'empêcha pas de l'essayer et maintenant c'est moi qui ris alors qu'elles ont toujours leur nez brillant et sont obligées de se poudrer le visage à chaque instant de la journée. La recette du journal disait de mélanger un peu de mousse de crème avec sa poudre de riz préférée. Mais pour faire ce mélange il me fallait me procurer un appareil spécial. Après m'être renseignée j'appris que je pouvais obtenir de la poudre de riz à la mousse de crème toute préparée et scientifiquement mélangée dans les proportions exactes, sous le nom de Poudre Tokalon. Aussi j'employai la Poudre Tokalon. La mousse de crème contenue dans la Poudre Tokalon l'empêche également de dessécher la peau et de provoquer ainsi des rides et des défectuosités du teint ; de plus, elle donne à la peau un joli aspect doux et frais. Un grand nombre d'amies m'ont dit : "Quel teint merveilleux vous avez ! Comment l'avez-vous obtenu ?". Je me suis contentée de sourire en pensant au jour où je leur avais dit ce qu'il fallait faire et où elles "avaient ri de moi". A notre époque, la beauté de la peau et du teint est tellement nécessaire à une femme pour paraître toujours jeune qu'il ne lui est pas permis de s'entêter à ne pas essayer quelque chose de nouveau.

NOTE. — Au cours de sa fabrication la Poudre Tokalon, poudre de riz à la mousse de crème, passe à travers un espace d'air libre. Pendant cette opération 25 % de la poudre tombe et c'est pas utilisée bien qu'elle ait d'abord été finement moulue et passée à travers les tamis les plus fins. La Poudre qui reste, c'est-à-dire celle qui flotte dans l'air, est recueillie et c'est elle qui constitue la Poudre Tokalon. Voilà ce qui rend la Poudre Tokalon si invisible sur la peau et ce qui la rend aussi adhérente.

Bulletin Economique

PARIS, (Bourse du Commerce, 8. — Sources, — Courant 275, 275.50 ; prochain 279, 278.50 ; juillet 281, 281.50, 282 ; août 284, 284.50, 285 ; septembre 280, 280.50, 281 ; 3 d'octobre 256.50, 256 ; 3 de novembre 256. Tendance ferme.

PARIS, 9. — Gafes. — Clôture. — Tendance à preine coutenue. — Ventes 500 sacs. — Janvier 385.25, février 382.25, mars 380, avril incoté, mai 423, juin 416, juillet 409, août 407.50, septembre 398.50, octobre 396, novembre 394, décembre 389.25.

MARCHE RÉGLEMENTÉ

COURS COMMERCIAUX DU LUNDI 9 MAI 1927

Avoine. — Première cote. — Mai 128.50 V, juin 128 V, 4 de mai 127 N, juillet-août 126 V.

Dernière cote. — Mai 128.50 N, juin 128 V, 4 de mai 127 V, juillet-août 126 V.

Clôture. — Mai 128.50, juin 127.50, 4 de mai 126.50, juillet-août 126.50.

Blé Première cote. — Mai 175 N, juin 173 N, 4 de mai 166.50 A, juillet-août 166.50 V.

Dernière cote. — Mai 175 V, juin 173 V, 4 de mai 167 V, juillet-août 166 V.

Clôture. — Mai 172.50, juin 169.50, 4 de mai 166.50, juillet-août 165.50.

Maïs. — Première cote. — Mai 108.50 V, juin 104.50 V, 3 de juin 103.50 V, 4 de juillet 102.50 V, 5 de juillet 104 V.

Dernière cote. — Mai 108 V, juin 104 V, 3 de juin 103.50 V, 4 de juillet 102.50 V, 5 de juillet 103.50 V.

Clôture. — Mai 107.50, juin 103.50, 3 de juin 103, 4 de juillet 102, 5 de juillet 103.

Orge. — Première cote. — Mai 134.50 N, juin 134.50 N, 4 de mai 134, juillet-août 135.50 N, 4 derniers 136 V.

Dernière cote. — Mai 134.50 N, juin 134.50 N, 4 de mai 134 N, juillet-août 136 V, 4 derniers 136 A, 134 V.

Clôture. — Mai 134.50, juin 134.50, 4 de mai 134, juillet-août 134, 4 derniers 132.

Nitrates de soude. — Première cote. — Mai 148 N, juin 149.50 N, juillet-août 128.50 N, 4 derniers 129.50 N, 4 premiers 129 V.

Dernière cote. — Mai 153 N, juin 149.50 N, juillet-août 128.50 N, 4 derniers 129.50 N, 4 premiers 131 V.

Clôture. — Mai 153, juin 149.50, juillet-août 128.50, 4 derniers 129.50, 4 premiers 130.50.

Huile de lin. — Première cote. — Mai 429.50 A, 430 V, 4 de mai 427.50 N, juillet-août 427.50 N, 4 derniers 437.50 V.

Dernière cote. — Mai 429.50 A, 427.50 V, juin 425 N, 4 de mai 427.50 N, juillet-août 427.50 N, 4 derniers 435 V.

Clôture. — Mai 425, juin 425, 4 de mai 427.50, juillet-août 427.50, 4 derniers 432.50.

Tourteaux de lin. — Première cote. — Mai 126 V, juin 126.50 V, 4 de mai 127.50 V, juillet-août 129.50 V, 4 derniers 128.25 F.

Dernière cote. — Mai 124 A, 126.50 V, juin 126 F, 4 de mai 127.50 V, juillet-août 129.50 V, 4 derniers 133 V.

Clôture. — Mai 125, juin 125, 4 de mai 127, juillet-août 129, 4 derniers 132.50.

MARCHÉS DES COTONS

LE HAVRE, 9. — Clôture. — Mai 844, juin 847, juillet 848, août 850, septembre 851, octobre 852, novembre 851, décembre 853, janvier 856, février 857, mars 861, avril 861, Mai 24, 862.

Sakel : Mai 1530, juin 1540, juillet 1547, août 1548, septembre 1557, octobre 1567, novembre 1570, décembre 1570, janvier 1587.

NEW-YORK, 9. — 11 h. : Mai 1546, juillet 1567, octobre 1594, décembre 1610.

NEW-ORLEANS, 9. — 9e Avis : Mai 1547, juillet 1575, octobre 1596, décembre 1610.

POUR TOUS VOS IMPRIMÉS
ADRESSEZ-VOUS
à l'IMPRIMERIE COMMERCIALE
"LA PRESSE POPULAIRE"
186 bis, Rue de Paris - LILLE

Bourse de Lille du 9 Mai 1927

CHARBONNAGES	C. P	C. d. J.
Albi	645	620
» Part	685	675
Aniche	1770	1765
Anzin	1545	1570
Béthune	5755	5760
» 10e	570	564 50
Blanzy	1040	1050
Bruay	4020	4050
» 10e	402	401
Carvin	1656	1627
Charbon Boul.	168	165
Clarence	620	645
Courrières	1032	1035
Crespin	302	308
Dourges	1770	1713
Escarpelle	2205	2205
Frankenholz	506	.
Gouy-Servins	545	550
Lens	570	571 50
Liévin	462 50	462 60
» c. ds 30 act.	13750	13750
Ligny	848	845
Marles 70 %	696	690
Nord d'Alais	425	425
Ostricourt	1578	1554
Thivencelles	305	308
Vendin	239 75	240
Vicoigne	765	761
Vimy	375	370

MÉTALLURGIE	C. P.	C. d. J.
Blanc-Misseron	185	190
Aciéries France	249	241
Aciéries Longwy	1240	1240
Aciéries Nord	286	286
Sambr. et Meuse	1165	1165
Etablis. Arbel	240	250
Ch. de France	236	220

MÉVALLURGIE	C. P.	C. d. J.
At. C. Nd Fr.	601	613
Biache-St-Vaast	722	743
Const. Méc.	510	520
Delattre-Drouart	853	850
Denain-Anzin	1990	1980
Escaut Capital	1001	1040
Fives-Lille	1670	1614
Nord et Est	455	454
Mat. Fr.-elge	971	963
Jeumont	478	470
» Part	1589	1535
Louv. et Recq	1750	1750
Cie Ind. M. T.	102	100
St-Amand F. L.	2135	.
Lam. et Samb.	199	.
Senelle-Maub.	1680	1660
Wendel	205	210

PÉTROLES	C. P.	C. d. J.
Bustenari (a)	134	136
» Part	205	205
Dabry Cap.	157	169
» Jos.	245	254
» Part	672	680
Estera (a)	95 50	96
» Part	54	57
Fin. Pétroles	652	673
Fr.-Polonaise	411	412
» Part	1440	1450
Grabowniks	137	139
» Part	625	633
Ind. Pologne	197	198
» Part	150	149
Karpathes	105	115
» Part	1215	.
Lille-Bonn. ord.	670	670
» » prior.	1198	1180
Milano	111 50	112
» Part	51	.

PETROLES	C. P.	C. d. J.
Monte-Carlo	230	225
» Part	70	73 50
Omn. Pét. Nord	...	...
» Part	...	...
Omnium N.-E.	195	190
» Part	...	...
Pechelbronn	605	560
Pétr. Premier	447	447
Polona (a)	35	34
» Part	28	25
Polok	179	180
Raffi. Pét. Nord	473	489
Silva-Plana	169	171
» Par	2295	2290
Wankowa	178	180
» Part	92	93
Zagorn (a)	34	.
» Part	33	.

VAL. DIVERSES	C. P.	C. d. J.
Béthunoise	350	355
El. et G. du Nd	549	541
Energ. El. N. Fr.	534 50	528
Etabl. Agache	970	980
Compt. Linier	1040	1030
Cot. St-Quentin	466	466
Tiberghien	532	547
» Part	1825	1820
Fil. Filet. de Fr.	483	490
Filatures du Nord	940	917
Cimts Boulonn.	720	705
» et C.H.d.N.	118	118
Saint-Gobain	5470	5305
Kuhlmann ex-c.	844	847
Glaces An. anc.	2550	2600
Gl. verres sp.	5190	5250
Crédit du Nord	804	810
» ex-coup.	...	...

Rentes. — Bons du Trésor 1922, 518 ; 1923, 514, 516.50 ; septembre 1923, 544, 518 ; 1924, 576, 580, 585 ; 1927, 509 ; Obligations décennales, 1919-1923, 99.05 ; obligations. — Département du Nord 1921, 470 ; 1923, 495 ; 1926, 500 ; 1926, 488 ; 1927, 490 ; Douai 1895, 367 ; La Bassée 1921, 465, 460 ; Crédit National 1919, 492 ; 1920, 444 ; 1922, 490 ; 1923, 512 ; 1923, 474 ; 1923, 475 ; 1924, 469.50 ; Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing, 480 ; Electrique du Nord-Ouest 490 ; Biache-Saint-Vaast 1913, 375 ; Denain et Anzin 1926-35, 494 ; Escaut et Meuse 1921, 463 ; Grosse Métallurgie 460 ; Senelle-Maubeuge de série 474 ; Comptoir de l'Industrie Linière 6 %, 464 ; Colonnière de Saint-Quentin, 441 ; Glorieux et de Pierrepont, 462 ; Oratry 6 %, 473 ; 3.50 %, 460 ; Filatures et Filatures et Filetées de France, 488 ; Linière de la Madeleine, 440 ; Ciments et Chaux hydrauliques du Nord, 490 ; Eglises détruites, 458 ; Immobilière de l'Artois, 480 ; Kuhlmann, 494 ; Lille-Bonnières et Colombes, 405 ; Tuileries de Beauvais, 500 ; Houillères du Nord et du Pas-de-Calais, 460 ; 1922, 460 ; Aniche 1906, 358.50 ; Anzin bon 1925, 501 ; Béthune 1912, 408 ; Courrières 1906, 497 ; Escarpelle bon 1925, 485 ; Lens 1922, 476 ; 1923, 465 ; Liévin 1910, 318 ; 1926, 506.

Bourse de Paris du 9 Mai

Rentes Françaises	Cours c. J.	Rentes Françaises	Cours c. J.
3 % perpétuel	57 50	— 7 % 1926	524
3 % amortissab.	70	— 7 % 1927	512
3 1/2 % amortis.	...	Cr. N. 5 % 1919	449
5 % 1915-16	77 50	— 5 % 1920	449
4 % 1917	64 75	— 5 % 1921	456 50
4 % 1918	63 75	— fév. 1922	485
5 % 1920	67	— juill. —	516
6 % 1920	91 55	— jan. 1923	471 50
4 % 1925	96 60	— juin —	470
Bons T. 6 % 1922	513 50	— jan. 1924	...
— 6 % 1923 fév.	520		
— 6 % 1923 sep.	520	Société Marseill.	675
— 5 % 1924	587	de Crédit, s. lib.	

Le marché est animé et enregistre des fluctuations diverses, au Parquet, vive avance de la Say, les charbonnages sont bien tenus.

En Coulisse, fermeté des caoutchoutières.

La livre à 124.01 et le dollar à 25.625.

Les valeurs de nos grandes banques descendent sensiblement, la Banque de Paris et des Pays-Bas cote 2230, la Banque de l'Union Parisienne est à 1465, la Banque Nationale de Crédit à 915, la Banque Transatlantique fait 494, le Crédit Foncier à 2300, le Crédit Lyonnais fait 3800. Nous sommes en ce moment en pleine période de convocations d'assemblées dont voici celle du Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie, les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le 27 mai 1927, à 4 h. 30 de l'après-midi, à Paris, au siège central de la société, 43 rue Cambon, avec l'ordre du jour suivant : 1° Rapport du conseil d'administration ; 2° Rapport du Commissaire aux comptes ; 3° Approbation des comptes de l'exercice 1926 et répartition des bénéfices, et vote des diverses résolutions ; 4° Nominations d'administrateurs, censeur et commissaires aux comptes ; 5° Autorisation à donner aux administrateurs, par application de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 Aux termes de l'article 40 des statuts, l'assemblée générale se compose des actionnaires propriétaires de 10 actions au moins. Les titres au porteur devront être déposés 15 jours avant l'assemblée générale, à une des caisses ci-après : au siège social à Alger, 9 boulevard de la République, aux sièges administratifs à Paris, 43 rue Cambon, à ses succursales à Marseille, 15-17, rue Cannebière ; Lyon, 56, rue de l'Hôtel de ville ; Bordeaux, 60 Cours de l'Intendance ; à Nantes, 11, rue Lafayette et dans toutes ses succursales et agences d'Algérie, de Tunisie, du Maroc et de l'étranger. Les récépissés de dépôt délivrés par la Banque de France, le Crédit Foncier de France, les principaux établissements de crédit, MM. les agents de change et notaires, seront reçus comme les titres eux-mêmes Le jeton de présence de 0.50 par titre avec maximum de 10 francs par dépôt, sera attribué aux actionnaires présents ou représentés.

Aux valeurs de sucre, la Say est en hausse et fait 2600 et les Sucreries d'Egypte font 1772.

Les actions et parts Bainnarales du Rim-San sont fermes et cotent respectivement 170 et 675.

Les Vignobles de Zayana sont en hausse et font 310 par l'action et 1645 pour la part.

Les Tricotages de l'Ariège sont très bien tenus et font 1290.

INFORMATEUR FINANCIER.

LE CHANGE

PARIS, 9. — Clôture. — Londres 124.01 ; New-York 25.525 ; Allemagne 605 ; Belgique 354.25 ; Espagne 451.75 ; Hollande 1021.25 ; Italie 130.25 ; Norvège 650.25 ; Pologne 287 ; Prague 75.90 ; Roumanie 16.10 ; Suède 683.50 ; Suisse 490.25 ; Vienne 355.

Cours de Denrées alimentaires

DANS LE NORD ET LE PAS-DE-CALAIS

VILLES	BEURRE le kilo	ŒUFS le quarteron de 30	POULETS la pièce	LAPINE le kilo	POMMES DE TERRE le kilo
NORD					
Lille	20 à 22	17	15 à 25	11 à 12	1.00 à 1.10
Valenciennes	19 à 20	16	15 à 25	12	0.95 à 1.25
Douai	22 à 23	17	17 à 22	13	1.00 à 1.30
Avesnes	20 à 22	15	18 à 25	12 à 13	0.90
Dunkerque	17 à 22	15	20 à 25	13	1.00 à 1.20
Hazebrouck	18 à 23	12.50 à 14	15 à 25	13	1.00
PAS-DE-CALAIS					
Arras	14 à 18	13 à 13.50	18 à 24	13	0.95 à 1.10
Béthune	18 à 19	13 à 14	20 à 30	12.50	1.10
Bruey	18 à 19	14	17 à 25	12 à 14	1.05
St-Pol-sur-Ternoise	10 à 13	12 à 13	20 à 30	13	1.00
St-Omer	18 à 19	12.50 à 15	19 à 25	13	0.80
Hesdin	21 à 22	13	20 à 26	12	0.80

Imprimerie du Réveil du Nord
186 bis, rue de Paris, Lille.

Le Gérant : Emile GEST.

FEUILLETON DU 10 MAI 1927. — N° 110

LE PRIX DU SANG

PAR JULES LERMINA

Perversion qu'Emile Augier a caractérisée d'un mot bien typique : la nostalgie de la boue !

Vêtu maintenant à la dernière mode, il n'en ressemblait pas moins à un Alphonse de bas étage.

Ses cheveux, pour être frisés par le meilleur coiffeur, conservaient des plis de rouflaquettes. Le teint était rouge, d'une santé malade ; les yeux étaient impudents, gouailleurs, mais sans le moindre esprit.

Un être répugnant, le mot suffit.

En fait, Ignacio ne pouvait pas le souffrir. Certes, l'affaire des cinq cent mille francs lui avait remis un peu de baume dans le cœur, mais il se défiait. Surtout puisqu'il fallait que ce misérable — il le qualifiait ainsi et s'y connaissait — fît sa partie dans le chœur du chantage.

— Il fera quelque bourde ! disait-il à sa sœur.

— Laisse donc, il n'est pas si bête qu'il en a l'air.

— Heureusement ! continuait Ignacio.

— Eh bien ! t'es pas entendu ? demanda Jean, venant à la rescousse. Tu as bien sous tes papiers ? Montre un peu pour voir.

Maintenant il le tutoyait, sans sympathie, mais pour les principes de famille.

— Toi, dit Emile, tu vas d'abord me l... la paix. Ça ne te regarde pas.

— Oui, mais moi, interrompit Régina, c'est moi qui me suis engagée. Tu ne vas pas nous laisser en plan. Ça serait du propre.

Emile parut comprendre.

Il se souleva, reprit la position verticale. Il avait très bien dîné et, pour tout dire, il était un peu ivre. Mais Régina l'aimait comme ça.

— Donc, reprit-il, il faut les papiers... Voyons ça. Je dois vous dire comme j'ai tout ça. Quand le père Monaco a été mort, on a fouillé dans toutes ses loques. On a trouvé les monnerons. Alors, il n'a plus été question d'autre chose. On a jeté en tas des papiers, avec de vieux chiffons qui encombraient la hutte et qui ne sentaient pas bon, c'est rien de le dire.

Il eut un geste de suprême dégoût et lança une bouffée de fumée. Histoire sans doute de changer le goût.

Il était devenu très délicat, l'ancien rôdeur.

— Alors, moi, pas bête...

— Oh non ! fit Régina avec une admiration contenue.

Il est vrai qu'Ignacio protesta d'un haussement d'épaules.

Mais Emile, très grave, ne prit garde ni à l'éloge ni à la protestation.

Il continua, tout à son idée.

— Ça ne me paraissait pas naturel, c't'aventure-là. Je me suis dit que dans tous ces faliots-là y aurait peut-être des indications ; alors, j'ai ramassé le tas. D'abord, rien que de la pourriture, mais en se bouchant le nez on pouvait continuer.

— Pauvre Emile, sueurs Régina émue.

— Ah ! ça sentait la pluine, quoi ! mais j'ai fourré mon nez dedans, et bien m'en a pris, car tout de suite j'ai trouvé un chiffon de papier. — Je vous ai raconté ça, — un bout de lettre, de testament, et ce que je sais, mais où il était question de crime, de remorde. Bon ! ça pouvait servir. Après ça, j'ai trouvé autre chose, une manière de livre, de cahier ; y avait pas de billets de banque entre les feuilles, mais sur toutes les pages y avait des chiffres et des chiffres, et puis des lettres que ça avait l'air d'être de l'arabe ou du grec ; j'ai montré ça à un type qui m'a dit que c'était de l'algèbre... Seulement y avait, tantôt ici, tantôt là, des noms : Id. Onorio ; là, Syrian ! Ça devenait très intéressant. Y a pas à dire : le Syrian guettait l'Onorio ; ils étaient en rivalité. Et puis, v'là le bouquet, mais qui n'est pas arrivé tout de suite, parce que ce bouquin m'embêtait. Entre la couverture et le premier feuillet, j'ai trouvé... quoi ?... l'autre morceau du testament. Y avait pas à dire mon bel ami, ça y était en plein, on avait estourbi l'Onorio ! A deux, là, en famille. Alors, minute, fallait ouvrir l'œil ; c'est alors que c'te bonne Régina m'est tombée sur le dos.

— Dis donc, tu pourrais bien être poli.

— Va donc, puisque je te gobe... Et elle m'a ouvert les yeux, quelle flambée ! d'abord, il y avait à se venger de ce mirliflor de Gustave... Gustave ! en v'là un nom à coucher dehors ! Alors, nous avons monté le cou du Tortu... Est-ce assez réussi, hein ? Et puis, la Régina — qui est une crème, je n'en disconviens pas, — a tripoté avec le d'Hervennes l'affaire des cinq cent mille balles : c'est rien chouette !

— Mais je te le répète, reprit Régina, il faut tous les papiers : tu raconteras cette histoire-là aux bonhommes de là-bas. Mais comme conclusion, pour qu'ils aboutent, faut aboutir.

Emile parut prendre une grande résolution.

— Eh bien, mes petits agneaux, faut que je fasse un aveu.

— Vas donc, s'écria Régina, l'heure avance !

— J'arrive. Donc, tu as montré au d'Hervannes la copie de la feuille du testament, mais l'original ?

— Eh bien ?

— Je ne l'ai pas.

— Hein ! mais alors nous sommes perdus.

— Attends donc : je ne l'ai pas et je l'ai tout de même.

— Expliques-toi donc, si tu parles hébreu.

Emile se redressa, avec dignité.

— D'abord, je ne te permets pas de m'appeler juif : je suis catholique, apostolique et romain : j'aime pas qu'on blague avec les choses sacrées.

— Accouchera-tu ! cria Ignacio hors de lui.

— Vo